



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## équipements

Question écrite n° 88278

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le problème de conformité électrique des logements d'habitation. Chaque année, près de 100 000 incendies, aux conséquences parfois dramatiques, affectent les logements dans notre pays. Une étude de 2003 souligne que 25 % de ces incendies sont directement imputables à des installations électriques défectueuses. Or même si le projet de loi « Habitat pour tous » prévoit bien une remise en état de l'installation électrique lors de ventes de ces appartements ou des changements de bail, il semble bien que cette disposition, d'une part est extrêmement difficile à contrôler, d'autre part ne permet pas une évaluation et une mise aux normes rapides de nature à prévenir efficacement ces drames. Un logement d'habitation peut en effet, sous la pression d'une très forte pénurie de logement prendre plusieurs années pour être véritablement sécurisé. Il lui demande s'il entend prendre des dispositions plus contraignantes afin de garantir de manière plus régulière et plus coercitive la sécurité des personnes occupant un logement d'habitation à l'installation électrique défectueuse.

### Texte de la réponse

Il n'existe pas de source précise de statistique concernant les installations électriques et les origines des incendies d'habitation ; toutefois, des groupes de travail ont réalisé des extrapolations à partir des éléments disponibles. Ainsi, il apparaît que les décès imputables à des chocs électriques dans un logement sont légèrement inférieurs à cent par an, sans qu'il soit possible d'affirmer qu'ils sont tous directement liés à l'éventuelle vétusté de l'installation. De même, le nombre d'incendies ayant pour origine un incident électrique représenterait environ 1/5 des incendies d'habitation. Le rapport de mission confiée par le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement à MM. Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre, et Philippe Pelletier, président de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, à la suite des incendies de la fin de l'été, préconise notamment la mise en place d'un diagnostic électrique lors des transactions immobilières. Le Gouvernement a retenu cette proposition : le projet de loi portant engagement national pour le logement, actuellement en discussion au Parlement, instaure l'obligation de produire un état de l'installation intérieure d'électricité des logements au moment des ventes. Le Gouvernement a par ailleurs l'intention d'engager une large campagne de sensibilisation du public aux risques d'incendie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88278

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 mars 2006, page 2322

**Réponse publiée le** : 13 juin 2006, page 6234